

# COMMUNE DE CHABANAIS

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

### Réunion du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès-verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour.

#### **I. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020**

L'étude de faisabilité concernant les travaux de rénovation de l'école primaire a été réalisée par l'ATD. Le dossier a été reçu en Mairie le 15 janvier et concerne des travaux de menuiseries extérieures, de rénovation des sols et des murs et d'accessibilité des locaux. Après débat, il est décidé de déposer un dossier pour ces travaux au titre de la DETR 2020. Le plan de financement est le suivant :

Montant des travaux HT : 53 968 €

DETR : 35 079,20€

Autofinancement : 35 079,20 €

**II.** Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition gratuite de salles pour les réunions publiques politiques (Salle des fêtes et salle du Mille Clubs et 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment sis 3 Rue nationale).

**III.** Est adoptée la charte d'utilisation des boîtes à livres présentée par Madame REGY :

#### **« Charte d'utilisation des boîtes à livres »**

Les boîtes à livres doivent favoriser les échanges de livres entre les habitants sans nuire au prêt de livres en médiathèque puisque l'offre n'est pas tout à fait la même. Les livres proposés à l'échange dans la boîte à livres sont en général plus anciens et moins diversifiés que l'offre de la médiathèque.

#### Quels livres mettre dans la boîte à livres ?

On donne en général un livre que l'on a apprécié mais qu'on n'envisage pas de relire ou de stocker dans sa bibliothèque. La boîte à livres est un moyen de lui donner d'autres vies donc elle ne sert en aucun cas à se débarrasser des livres en mauvais état ou trop anciens.

#### Comment faire pour partager un livre ?

Ces livres sont considérés comme des dons et on admet donc qu'ils sortent des circuits commerciaux. Ils ne sauraient en aucun cas être revendus. Sur les livres issus du « désherbage » annuel de la médiathèque sera apposé le tampon de la Mairie.

Les livres peuvent être gardés ou remis dans la boîte après lecture.

#### Quels livres mettre dans la boîte à livres ?

Les romans, les romans-jeunesse, les livres pour enfants, les bandes dessinées, les albums, les documentaires, sont les bienvenus dans la boîte à livres.

Ne seront pas acceptés les ouvrages faisant l'apologie de la violence, du racisme et de la xénophobie et de toute forme de prosélytisme.

Seront retirés de la boîte les livres en mauvais état qui seront recyclés avec le papier dans les sacs jaunes ».

**IV.** Il est décidé d'adhérer à la consultation du CDG afin de souscrire un nouveau contrat groupe à adhésion facultative à compter du 21 janvier 2021. Il s'agit d'un contrat d'assurance des risques statutaires.

#### **V. PARTICIPATION FINANCIERE AU VOYAGE AU SKI ORGANISE PAR LE FOYER D'EXIDEUIL**

La Commune participe chaque année à hauteur de 155 € auprès des enfants de la Commune. Il est décidé de prendre des renseignements afin de décider ultérieurement si la participation de la Commune peut être ou non modifiée. Le voyage coûte 610 € pour 6 jours.

**VI.** Est approuvée la délibération d'ouverture spéciale de crédits d'investissement afin de régler une facture de Berton Aluminium dans le cadre du marché de travaux de la Maison de la Petite Enfance.

**VII.** Un poste est créé au service administratif afin de pallier l'absence de la secrétaire générale qui quitte ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars 2020.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Deux agents ont effectué une demande de promotion interne pour accéder au grade d'agent de maîtrise. Il est décidé d'accepter une demande par grade et par an et de donner la préférence à l'agent qui avait présenté sa demande dès 2019. Un courrier explicatif sera adressé.

- Lecture est donnée d'un courrier d'un habitant de la rue Gambetta se plaignant d'importantes nuisances sonores causées par la circulation.

- Un protocole est en cours d'élaboration pour la mise en place du Service Minimum d'Accueil en cas de grève. Il sera présenté aux agents des services concernés par les dispositions relatives à la loi de transformation de la Fonction Publique, à savoir le personnel de restauration scolaire et d'accueil des enfants.

- La présentation du dossier de demande de financement pour les travaux d'aménagement du bourg devant le jury du Gal est reportée dans l'attente des crédits 2020. La subvention escomptée serait de 80 000 €.

- Un point est fait sur l'état d'avancement du dossier relatif au PLUi.

- Monsieur PASCAUD demande si la lettre d'accréditation pour l'élaboration du prochain bulletin municipal sera signée pour permettre une parution en juin. Le Conseil Municipal donne son approbation.

- Monsieur DELAHAYE présente l'opération de restauration du petit patrimoine. La CDC a fait parvenir un règlement. La restauration de la Fontaine de Saint-Roch est évoquée. Le dossier devra être déposé en juin.

La séance est levée à 23h.